

Association CNAM DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

13 RUE THIERRY MIEG

UT

90000 BELFORT

Dossier financier de l'exercice en Euros

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Activité principale de l'entreprise : ENI

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose
ainsi :

- Les comptes annuels

Fait à BELFORT

Le 15/05/2025

Mathieu OROSCO

Cabinet SOGESCO

7 BD RICHELIEU

ESPACE VAUBAN BP 137

90000 BELFORT

03 84 28 09 61

Association CNAM DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

13 RUE THIERRY MIEG

UT

90000 BELFORT

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Annexe*

Cabinet SOGESCO

7 BD RICHELIEU

ESPACE VAUBAN BP 137

90000 BELFORT

03 84 28 09 61

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

Association CNAM DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
13 RUE THIERRY MIEG
UT
90000 BELFORT

relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	6 563 405 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	3 167 345 Euros
- Résultat net comptable,	520 270 Euros

Fait à BELFORT
Le 15/05/2026

Mathieu OROSCO

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	79 435	33 265	46 171		46 171	
	Immobilisations incorporelles en cours				15 793	15 793	100.00
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	216 430	77 636	138 794	126 258	12 536	9.93
	Immobilisations corporelles en cours	310 795		310 795	257 539	53 256	20.68
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés	39 444		39 444	39 429	15	0.04
	Prêts						
	Autres	9 363		9 363	9 088	275	3.03
	Total I	655 469	110 901	544 567	448 108	96 460	21.53
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 063 005	111 719	1 951 286	1 706 150	245 135	14.37
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	96 408		96 408	293 456	197 048	67.15
	Valeurs mobilières de placement	1 288 271		1 288 271	1 296 961	8 690	0.67
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	2 653 292		2 653 292	2 622 935	30 357	1.16
	Charges constatées d'avance (2)	29 581		29 581	54 606	25 025	45.83
	Total II	6 130 557	111 719	6 018 837	5 974 108	44 729	0.75
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	6 786 025	222 620	6 563 405	6 422 216	141 189	2.20

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	4 766 417	4 133 125	633 293	15.32
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	520 270	633 293	113 023	17.85
	Situation nette (sous total)	5 286 687	4 766 417	520 270	10.92
	Fonds propres consommptibles				
	Subventions d'investissement	223 976	250 000	26 024	10.41
	Provisions réglementées				
	Total I	5 510 663	5 016 417	494 246	9.85
PROVISIONS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
DETTE (I)	Total II				
	Provisions pour risques				
DETTES (I)	Provisions pour charges				
	Total III				
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	457 002	643 078	186 077	28.94
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	367 538	386 048	18 510	4.79
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	39 342	80 974	41 632	51.41
TOTAL GENERAL	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	188 860	295 698	106 839	36.13
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	Total IV	1 052 741	1 405 799	353 058	25.11
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)					
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	6 563 405	6 422 216	141 189	2.20

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	3 167 345		3 165 325		2 020	0.06
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	208 667		182 058		26 608	14.62
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommptible						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	13 963		235		13 728	NS
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	1 457		103 076		101 619	98.59
Total I	3 391 432		3 450 695		59 263	1.72
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	932 030		985 133		53 104	5.39
Aides financières	1 605				1 605	
Impôts, taxes et versements assimilés	41 039		23 866		17 173	71.95
Salaires et traitements	1 458 637		1 380 376		78 261	5.67
Charges sociales	494 580		472 608		21 972	4.65
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	25 339		16 817		8 522	50.68
Dotations aux provisions			17 749		17 749	100.00
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	12 015		8 737		3 278	37.52
Total II	2 965 244		2 905 287		59 958	2.06
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	426 188		545 408		119 221	21.86

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	113 001	102 842	10 159	9.88
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	113 001	102 842	10 159	9.88
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	113 001	102 842	10 159	9.88
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	539 188	648 250	109 062-	16.82-
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	101		101	
Sur opérations en capital		948	948-	100.00-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	101	948	848-	89.40-
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	894		894	
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	894		894	
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	793-	948	1 742-	183.63-
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	18 125	15 906	2 219	13.95
Total des produits (I+III+V)	3 504 533	3 554 485	49 952-	1.41-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 984 263	2 921 193	63 070	2.16
5. EXCEDENT OU DEFICIT	520 270	633 293	113 023-	17.85-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 6 563 404.81 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 3 391 431.91 Euros et dégageant un excédent de 520 269.96 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, ainsi que du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, tel que modifié par le règlement n° 2023-08 du 22 novembre 2023 et les règlements complémentaires en vigueur à la date d'établissement desdits comptes annuels. Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique à compter des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, dans la mesure où ses dispositions ne sont pas couvertes par le règlement ANC n° 2018-06.

La première application du règlement ANC n° 2022-06 constitue un changement de méthode comptable au sens de l'article 122-1 du Plan comptable général, appliqué de manière prospective à compter du présent exercice. Ce changement de réglementation s'imposant à l'entité, il n'a pas à être justifié. Les données comparatives de l'exercice précédent ont été adaptées en présentation afin de se conformer aux nouveaux modèles imposés par le règlement, par voie de regroupements de postes et de rattachements de flux aux nouvelles lignes de la nomenclature, sans réappréciation des qualifications comptables retenues au titre de l'exercice antérieur et sans incidence sur les fonds propres ni sur le résultat publié.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	32 929		46 507
Installations générales agencements aménagements divers	88 872		7 027
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	115 467		32 117
TOTAL	204 339		39 144
Autres titres immobilisés	39 429		15
TOTAL	39 429		15
TOTAL GENERAL	276 697		85 666

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			79 435	79 435
Installations générales agencements aménagements divers			95 899	95 899
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		27 053	120 532	120 532
TOTAL		27 053	216 430	216 430
Autres titres immobilisés			39 444	39 444
TOTAL			39 444	39 444
TOTAL GENERAL		27 053	335 310	335 310

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	32 929	336		33 265
Installations générales agencements aménagements divers	4 312	9 459		13 771
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	73 769	15 544	25 448	63 865
TOTAL	78 081	25 003	25 448	77 636
TOTAL GENERAL	111 010	25 339	25 448	110 901

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	336				
Instal.générales agenc.aménag.divers	9 459				
Matériel de bureau informatique mobilier	15 544				
TOTAL	25 003				
TOTAL GENERAL	25 339				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	4 133 125	633 293			4 766 417
Excédent ou déficit de l'exercice	633 293	633 293 -	520 270		520 270
Situation nette	4 766 417		520 270		5 286 687
Subventions d'investissement	250 000			26 024	223 976
TOTAL I	5 016 417		520 270	26 024	5 510 663

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	125 682		13 963		111 719
TOTAL	125 682		13 963		111 719
TOTAL GENERAL	125 682		13 963		111 719
Dont dotations et reprises d'exploitation			13 963		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	9 363	9 363	
Autres créances clients	2 063 005	2 063 005	
Personnel et comptes rattachés	569	569	
Divers état et autres collectivités publiques	94 500	94 500	
Débiteurs divers	1 339	1 339	
Charges constatées d'avance	29 581	29 581	
TOTAL	2 198 358	2 198 358	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	457 002	457 002		
Personnel et comptes rattachés	201 582	201 582		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	112 332	112 332		
Impôts sur les bénéfices	18 125	18 125		
Autres impôts taxes et assimilés	35 500	35 500		
Autres dettes	39 342	39 342		
Produits constatés d'avance	188 860	188 860		
TOTAL	1 052 741	1 052 741		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau et informat	Linéaire	3 et 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	957 938
Autres créances	94 763
Valeurs mobilières de placement	38 271
Total	1 090 971

Les produits à recevoir au 31/12/2025 sont calculés de la manière suivante :

Pour les formations : montant de l'acompte de 40 % facturé pour l'année scolaire 2025/2026 en 2026 ramené sur l'exercice, mutliplié par les pourcentages suivants, en fonction de la période

concernée, moins les sommes déjà facturées au 31/12/2025 :

- Recettes pour l'année universitaire x 33,33%
- Recettes pour le 1er trimestre 2025/26 x 100%
- Recettes pour le 1er semestre 2025/26 x 72,2%
- Recettes sur une période donnée -> au réel en fonction du nombre d'heures sur la période.

Pour les subventions : montant de la subvention selon le montant accordé, multiplié par le pourcentage lié à la période concernée, moins les sommes déjà reçues au 31/12/2025 :

- Subvention en année civile x 100%
- Subvention en année universitaire 2025/26 x 33,33%.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FAE	
- FAE HTT PEC FC - 23/24 - 24/25	11 340
- FAE ECM L1 Eco Droit 25/26	40 227
- FAE ECM GO 2025/26	16 576
- FAE ECM RH 2025/26	13 892
- FAE ECM MARKETING 2024/25/26	373 412
- FAE ENIL PL 2025/26	5 172
- FAE ENIL QSA 2025/26	8 182
- FAE ENIL CPA 2025/26	5 342
- FAE CFAI - LP CAPPI IPP 24/25	21 536
- FAE CFAI - LP CAIE 2024/25	6 658
- FAE ND NEVERS - LIC AEF 25/26	8 200
- FAE ND NEVERS - LIC GRH 25/26	8 400
- FAE ST JO - LIC ELECT. 25/26	19 027
- FAE ST JO - LIC CVM 25/26	5 145
- FAE ST JO - LIC CYBER 25/26	11 503
- FAE MONT-ROLAND 25/26	10 413
- FAE CFAI - LP MSE 2025/26	3 728
- FAE CFA - LP CAPPI SA 2025/26	6 637
- FAE CFAI - LP MSI 2025/26	7 234
- FAE ISMACC 24/25	12 500
- FAE ISMACC 24/25 GESTION	22 500
- FAE ISMACC 24/25 RH	19 860
- FAE CFPPA LP PROD ANIMA 25/26	5 930
- FAE CFPPA LP FORET 25/26	6 313
- FAE MASTER CFPPA 25/26	7 263
- FAE LP GESTION CFPA 25/26	16 542
- FAE LP CAPPI IPP 25/26	3 140
- FAE CFAI 21/71 IA BD 24/25	109 478
- FAE CFAI 21/71 LP LEAN 25/26	5 233
- FAE CFAI 21/71 CAPPI RBT 25/26	4 563
- FAE ND INTERVENANT SOC 25/26	2 600
- ISMACC CVM 25/26	4 200
- ISMACC GO 25/26	7 500
- ISMACC RH 25/26	6 620
- FAE CFAI 21/71 IA 25/26	36 493
- FAE CFAI 21/71 CAPPI IPP 24/25	6 516
- FAE CFAI 21-71 MSI 25/26	10 560
- FAE CFAI 21/71 LEAN 25/26	3 600
- FAE ST JOSE ARCHI INFO 24/26	10 463
- FAE CAISSE DEPOT 24/25	8 190
- FAE CFAI FC LP ECO 25/26	3 543
- FAE AFTRAL PROMO 2025	29 403
- FAE CAISSE DEPOT	2 750
- FAE OPCO ATLAS FAC N+1 25-26	5 166
- FAE LUXE MICROTEC FAC N+1	6 598
- FAE SUR FACTURE N+1	17 789
SUBVENTION A RECEVOIR	
- PAR SUBV CHALON LICENCE INFO	19 500
- PAR SUBVENTION MONTBELIARD	25 000
- PAR SUBVNITION DOLE	50 000
INTERETS COURUS A RECEVOIR	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- INTERETS COURUS CAT CCM	14 385
- INTERETS COURUS CAT BP	13 177
- INTERETS COURUS S/ OBLIGATION	10 708
AUTRES PAR	263
Total	1 090 971

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	112 803
Dettes fiscales et sociales	279 881
Autres dettes	5 779
Total	398 463

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	29 581
Total	29 581
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	188 860
Total	188 860

Les produits constatés d'avance sont calculés selon les méthodes suivantes :

- Cours du soir / HTT = 45% x (Recettes S1 2025/26 encaissées + FAE S1 2025/26)
- Autres prestations, selon les mêmes méthodes que décrites précédemment.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVAN			
- CCA GROUPE VOLTAIRE 2025-30	12 735		
- LOCATIONS DIVERSES	39		
- LOCATIONS DIVERSES	557		
- FOIRES ET EXPOSITIONS	2 763		
- CNAM - FOD	472		
- LEASYS LOCATION VEHICULES	1 078		
- ENTRETIEN MATERIEL TRA	130		
- ASSURANCE VEHICULE CREDIPAR	43		
- PRESTATIONS ENSEIGNANTS	369		
- CNAM - FOD	107		
- CNAM - FOD	58		
- CNAM - FOD	117		
- CNAM - FOD	213		
- CNAM - FOD	117		
- CNAM - FOD	240		
- LOCATIONS SCI JA DO RA	5 726		
- CHARGES LOCATIVES	265		
- TAXES FONCIERES	800		
- CNAM - FOD	926		
- LOCATION COPIEUR	240		
- LOCATION COPIEUR	143		
- LOCATION COPIEUR	294		
- LOCATION COPIEUR	320		
- LOCATION COPIEUR	126		
- LOCATION COPIEUR	276		
- CNAM - FOD	208		
- SITE INTERNET - HEBERGEMENT	901		
- LOCATION COPIEUR	320		
Total	29 581		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRODUITS CONSTATES D'AVAN			
- PCA - Subv CDC DOLE 25/26	33 333		
- PCA LICENCE INFO CHALON	20 503		
- PCA LICENCE CUIR	9 585		
- PCA LICENCE INGE BOI	14 485		
- PCA LICE PAIE FC	6 133		
- PCA LIC PRO CH PROJ TOUR	24 872		
- PCA LICE GUIDE CONF	8 939		
- PCA LICE DEVE BFC	12 073		
- PCA MICE PRO EVAL	24 271		
- PCA LIC PRO LUXE MICROTEC	11 656		
- PCA UB CAPA 25/26	2 325		
- PCA HTT BOURGOGNE	8 274		
- PCA HTT FRANCHE COMTPE	10 541		
- PCA VAE BOURGOGNE	1 320		
- PCA VAE FC	550		
Total	188 860		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
SUBVENTION DES COLLECTIVITES	92 000
AUTRES SUBVENTIONS	116 667
Total	208 667

Les subventions dées en capitaux propres au compte 13 « Subventions d », puis rapportées au résultat de manière étalée par le crédit du compte 747, sur la durée dÀ la date de clôture, les subventions d ées n'ont pas encore été étalées car les immobilisations financées n'ont pas été mise en services.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6 858 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 6 858 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

Pierre PAPROCKI
commissaire
aux comptes

Cécile BUESSARD
commissaire
aux comptes

Virginie GASSMANN-ROY
commissaire
aux comptes

43 rue des Mines
CS 23102
25403 AUDINCOURT CEDEX
tél. 03 81 35 51 41
audit@sodecc.fr



La Force du collectif, L'Expertise en partage

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

*Rapport sur les comptes annuels : 18 pages
Rapport spécial : 3 pages*

Présentés à :

*Mesdames et Messieurs les membres de l'Association
Cnam Bourgogne Franche-Comté
(Conservatoire National des Arts et Métiers)
13, rue Thierry Mieg
90010 BELFORT Cedex*

par

Cécile BUESSARD
Commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames et Messieurs les membres de l'Association
Cnam de Bourgogne Franche-Comté
(Conservatoire National des Arts et Métiers)
13, rue Thierry Mieg
90010 BELFORT Cedex

Mesdames, Messieurs,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale de votre association, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **Cnam Bourgogne Franche-Comté** relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



III. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

- *La note « produits à recevoir » de l'annexe expose les modalités de calcul des produits à recevoir au 31/12/2025 pour la facturation des formations ainsi que les modalités de rattachement des subventions dédiées.*
- *La note « charges et produits constatés d'avance » de l'annexe expose les modalités de calcul des produits constatés d'avance pour le rattachement des produits à l'exercice concerné.*

Nous avons vérifié que les procédures mises en œuvre par la société pour se conformer aux dispositions du règlement relatif à la modernisation des états financiers (notamment en matière de présentation, d'évaluation et d'information) étaient adaptées et appliquées de manière effective. Nos contrôles ont porté sur l'adéquation des méthodes comptables retenues, la cohérence des informations fournies, ainsi que sur la traçabilité et la fiabilité des processus de production des états financiers.

Dans le cadre de notre appréciation, des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

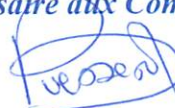
- *il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- *il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- *il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- *il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*



- *il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Fait à AUDINCOURT, le 4 juin 2026

***Pour SODECC AUDIT SARL :
Cécile BUESSARD,
Commissaire aux Comptes.***



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	79 435	33 265	46 171	15 793	46 171 15 793	100.00
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	216 430	77 636	138 794	126 258	12 536	9.93
	Immobilisations corporelles en cours	310 795		310 795	257 539	53 256	20.68
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés	39 444		39 444	39 429	15	0.04
	Prêts						
	Autres	9 363		9 363	9 088	275	3.03
	Total I	655 469	110 901	544 567	448 108	96 460	21.53
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 063 005	111 719	1 951 286	1 706 150	245 135	14.37
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	96 408		96 408	293 456	197 048	67.15
	Valeurs mobilières de placement	1 288 271		1 288 271	1 296 961	8 690	0.67
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	2 653 292		2 653 292	2 622 935	30 357	1.16
	Charges constatées d'avance (2)	29 581		29 581	54 606	25 025	45.83
	Total II	6 130 557	111 719	6 018 837	5 974 108	44 729	0.75
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		6 786 025	222 620	6 563 405	6 422 216	141 189	2.20

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	4 766 417	4 133 125	633 293	15.32
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	520 270	633 293	113 023	17.85
	Situation nette (sous total)	5 286 687	4 766 417	520 270	10.92
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	223 976	250 000	26 024	10.41
	Provisions réglementées				
	Total I	5 510 663	5 016 417	494 246	9.85
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
PROVISIONS	Fonds dédiés				
	Total II				
	Provisions pour risques				
DETTE (I)	Provisions pour charges				
	Total III				
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
DETTE (I)	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	457 002	643 078	186 077	28.94
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	367 538	386 048	18 510	4.79
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	39 342	80 974	41 632	51.41
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	188 860	295 698	106 839	36.13
	Total IV	1 052 741	1 405 799	353 058	25.11
Ecarts de conversion passif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		6 563 405	6 422 216	141 189	2.20

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	3 167 345	3 165 325	2 020	0.06
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	208 667	182 058	26 608	14.62
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	13 963	235	13 728	NS
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1 457	103 076	101 619	98.59
Total I	3 391 432	3 450 695	59 263	1.72
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	932 030	985 133	53 104	5.39
Aides financières	1 605		1 605	
Impôts, taxes et versements assimilés	41 039	23 866	17 173	71.95
Salaires et traitements	1 458 637	1 380 376	78 261	5.67
Charges sociales	494 580	472 608	21 972	4.65
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	25 339	16 817	8 522	50.68
Dotations aux provisions		17 749	17 749	100.00
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	12 015	8 737	3 278	37.52
Total II	2 965 244	2 905 287	59 958	2.06
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	426 188	545 408	119 221	21.86

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	113 001		102 842		10 159	9.88
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	113 001		102 842		10 159	9.88
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	113 001		102 842		10 159	9.88
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	539 188		648 250		109 062	16.82
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	101				101	
Sur opérations en capital			948		948	100.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V	101		948		848	89.40
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	894				894	
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI	894				894	
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	793		948		1 742	183.63
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	18 125		15 906		2 219	13.95
Total des produits (I+III+V)	3 504 533		3 554 485		49 952	1.41
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 984 263		2 921 193		63 070	2.16
5. EXCEDENT OU DEFICIT	520 270		633 293		113 023	17.85



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 6 563 404.81 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 3 391 431.91 Euros et dégageant un excédent de 520 269.96 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, ainsi que du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, tel que modifié par le règlement n° 2023-08 du 22 novembre 2023 et les règlements complémentaires en vigueur à la date d'établissement desdits comptes annuels. Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique à compter des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, dans la mesure où ses dispositions ne sont pas couvertes par le règlement ANC n° 2018-06.

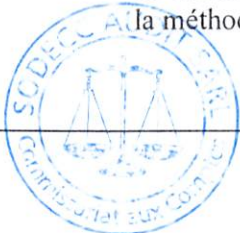
La première application du règlement ANC n° 2022-06 constitue un changement de méthode comptable au sens de l'article 122-1 du Plan comptable général, appliqué de manière prospective à compter du présent exercice. Ce changement de réglementation s'imposant à l'entité, il n'a pas à être justifié. Les données comparatives de l'exercice précédent ont été adaptées en présentation afin de se conformer aux nouveaux modèles imposés par le règlement, par voie de regroupements de postes et de rattachements de flux aux nouvelles lignes de la nomenclature, sans réappréciation des qualifications comptables retenues au titre de l'exercice antérieur et sans incidence sur les fonds propres ni sur le résultat publié.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	32 929		46 507
Installations générales agencements aménagements divers	88 872		7 027
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	115 467		32 117
TOTAL	204 339		39 144
Autres titres immobilisés	39 429		15
TOTAL	39 429		15
TOTAL GENERAL	276 697		85 666

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			79 435	79 435
Installations générales agencements aménagements divers			95 899	95 899
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		27 053	120 532	120 532
TOTAL		27 053	216 430	216 430
Autres titres immobilisés			39 444	39 444
TOTAL			39 444	39 444
TOTAL GENERAL		27 053	335 310	335 310

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	32 929	336		33 265
Installations générales agencements aménagements divers	4 312	9 459		13 771
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	73 769	15 544	25 448	63 865
TOTAL	78 081	25 003	25 448	77 636
TOTAL GENERAL	111 010	25 339	25 448	110 901



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	336				
Instal.générales agenc.aménag.divers	9 459				
Matériel de bureau informatique mobilier	15 544				
TOTAL	25 003				
TOTAL GENERAL	25 339				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	4 133 125	633 293			4 766 417
Excédent ou déficit de l'exercice	633 293	633 293-	520 270		520 270
Situation nette	4 766 417		520 270		5 286 687
Subventions d'investissement	250 000			26 024	223 976
TOTAL I	5 016 417		520 270	26 024	5 510 663

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	125 682		13 963		111 719
TOTAL	125 682		13 963		111 719
TOTAL GENERAL	125 682		13 963		111 719
Dont dotations et reprises d'exploitation			13 963		



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	9 363	9 363	
Autres créances clients	2 063 005	2 063 005	
Personnel et comptes rattachés	569	569	
Divers état et autres collectivités publiques	94 500	94 500	
Débiteurs divers	1 339	1 339	
Charges constatées d'avance	29 581	29 581	
TOTAL	2 198 358	2 198 358	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	457 002	457 002		
Personnel et comptes rattachés	201 582	201 582		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	112 332	112 332		
Impôts sur les bénéfices	18 125	18 125		
Autres impôts taxes et assimilés	35 500	35 500		
Autres dettes	39 342	39 342		
Produits constatés d'avance	188 860	188 860		
TOTAL	1 052 741	1 052 741		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau et informat	Linéaire	3 et 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

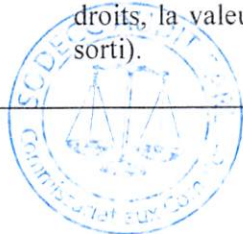
Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	957 938
Autres créances	94 763
Valeurs mobilières de placement	38 271
Total	1 090 971

Les produits à recevoir au 31/12/2025 sont calculés de la manière suivante :

Pour les formations : montant de l'acompte de 40 % facturé pour l'année scolaire 2025/2026 en 2026 ramené sur l'exercice, multiplié par les pourcentages suivants, en fonction de la période

concernée, moins les sommes déjà facturées au 31/12/2025 :

- Recettes pour l'année universitaire x 33,33%
- Recettes pour le 1er trimestre 2025/26 x 100%
- Recettes pour le 1er semestre 2025/26 x 72,2%
- Recettes sur une période donnée -> au réel en fonction du nombre d'heures sur la période.

Pour les subventions : montant de la subvention selon le montant accordé, multiplié par le pourcentage lié à la période concernée, moins les sommes déjà reçues au 31/12/2025 :

- Subvention en année civile x 100%
- Subvention en année universitaire 2025/26 x 33,33%.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FAE	
- FAE HTT PEC FC - 23/24 - 24/25	11 340
- FAE ECM L1 Eco Droit 25/26	40 227
- FAE ECM GO 2025/26	16 576
- FAE ECM RH 2025/26	13 892
- FAE ECM MARKETING 2024/25/26	373 412
- FAE ENIL PL 2025/26	5 172
- FAE ENIL QSA 2025/26	8 182
- FAE ENIL CPA 2025/26	5 342
- FAE CFAI - LP CAPPI IPP 24/25	21 536
- FAE CFAI - LP CAIE 2024/25	6 658
- FAE ND NEVERS - LIC AEF 25/26	8 200
- FAE ND NEVERS - LIC GRH 25/26	8 400
- FAE ST JO - LIC ELECT. 25/26	19 027
- FAE ST JO - LIC CVM 25/26	5 145
- FAE ST JO - LIC CYBER 25/26	11 503
- FAE MONT-ROLAND 25/26	10 413
- FAE CFAI - LP MSE 2025/26	3 728
- FAE CFA - LP CAPPI SA 2025/26	6 637
- FAE CFAI - LP MSI 2025/26	7 234
- FAE ISMACC 24/25	12 500
- FAE ISMACC 24/25 GESTION	22 500
- FAE ISMACC 24/25 RH	19 860
- FAE CFPPA LP PROD ANIMA 25/26	5 930
- FAE CFPPA LP FORET 25/26	6 313
- FAE MASTER CFPPA 25/26	7 263
- FAE LP GESTION CFPA 25/26	16 542
- FAE LP CAPPI IPP 25/26	3 140
- FAE CFAI 21/71 IA BD 24/25	109 478
- FAE CFAI 21/71 LP LEAN 25/26	5 233
- FAE CFAI 21/71 CAPPI RBT 25/26	4 563
- FAE ND INTERVENANT SOC 25/26	2 600
- ISMACC CVM 25/26	4 200
- ISMACC GO 25/26	7 500
- ISMACC RH 25/26	6 620
- FAE CFAI 21/71 IA 25/26	36 493
- FAE CFAI 21/71 CAPPI IPP 24/25	6 516
- FAE CFAI 21-71 MSI 25/26	10 560
- FAE CFAI 21/71 LEAN 25/26	3 600
- FAE ST JOSE ARCHI INFO 24/26	10 463
- FAE CAISSE DEPOT 24/25	8 190
- FAE CFAI FC LP ECO 25/26	3 543
- FAE AFTRAL PROMO 2025	29 403
- FAE CAISSE DEPOT	2 750
- FAE OPCO ATLAS FAC N+1 25-26	5 166
- FAE LUXE MICROTEC FAC N+1	6 598
- FAE SUR FACTURE N+1	17 789
SUBVENTION A RECEVOIR	
- PAR SUBV CHALON LICENCE INFO	19 500
- PAR SUBVENTION MONTBELIARD	25 000
- PAR SUBVNETION DOLE	50 000
INTERETS COURUS A RECEVOIR	



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- INTERETS COURUS CAT CCM	14 385
- INTERETS COURUS CAT BP	13 177
- INTERETS COURUS S/ OBLIGATION	10 708
AUTRES PAR	263
Total	1 090 971

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	112 803
Dettes fiscales et sociales	279 881
Autres dettes	5 779
Total	398 463

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	29 581
Total	29 581
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	188 860
Total	188 860

Les produits constatés d'avance sont calculés selon les méthodes suivantes :

- Cours du soir / HTT = $45\% \times (\text{Recettes S1 2025/26 encaissées} + \text{FAE S1 2025/26})$
- Autres prestations, selon les mêmes méthodes que décrites précédemment.

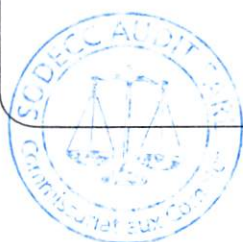


ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVAN			
- CCA GROUPE VOLTAIRE 2025-30	12 735		
- LOCATIONS DIVERSES	39		
- LOCATIONS DIVERSES	557		
- FOIRES ET EXPOSITIONS	2 763		
- CNAM - FOD	472		
- LEASYS LOCATION VEHICULES	1 078		
- ENTRETIEN MATERIEL TRA	130		
- ASSURANCE VEHICULE CREDIPAR	43		
- PRESTATIONS ENSEIGNANTS	369		
- CNAM - FOD	107		
- CNAM - FOD	58		
- CNAM - FOD	117		
- CNAM - FOD	213		
- CNAM - FOD	117		
- CNAM - FOD	240		
- LOCATIONS SCI JA DO RA	5 726		
- CHARGES LOCATIVES	265		
- TAXES FONCIERES	800		
- CNAM - FOD	926		
- LOCATION COPIEUR	240		
- LOCATION COPIEUR	143		
- LOCATION COPIEUR	294		
- LOCATION COPIEUR	320		
- LOCATION COPIEUR	126		
- LOCATION COPIEUR	276		
- CNAM - FOD	208		
- SITE INTERNET - HEBERGEMENT	901		
- LOCATION COPIEUR	320		
Total	29 581		



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRODUITS CONSTATES D'AVAN			
- PCA - Subv CDC DOLE 25/26	33 333		
- PCA LICENCE INFO CHALON	20 503		
- PCA LICENCE CUIR	9 585		
- PCA LICENCE INGE BOI	14 485		
- PCA LICE PAIE FC	6 133		
- PCA LIC PRO CH PROJ TOUR	24 872		
- PCA LICE GUIDE CONF	8 939		
- PCA LICE DEVE BFC	12 073		
- PCA MICE PRO EVAL	24 271		
- PCA LIC PRO LUXE MICROTEC	11 656		
- PCA UB CAPA 25/26	2 325		
- PCA HTT BOURGOGNE	8 274		
- PCA HTT FRANCHE COMTPE	10 541		
- PCA VAE BOURGOGNE	1 320		
- PCA VAE FC	550		
Total	188 860		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
SUBVENTION DES COLLECTIVITES	92 000
AUTRES SUBVENTIONS	116 667
Total	208 667

Les subventions dées en capitaux propres au compte 13 « Subventions d», puis rapportées au résultat de manière étalée par le crédit du compte 747, sur la durée dÀ la date de clôture, les subventions d ées n'ont pas encore été étalées car les immobilisations financées n'ont pas été mise en services.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6 858 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 6 858 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :



**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

(article L.612-5 du Code de commerce)

**Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Cnam Bourgogne Franche-Comté
(Conservatoire National des Arts et Métiers)
13, rue Mieg
90010 BELFORT cedex

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention n°1 : Mise à disposition de personnel d'encadrement

- Personne concernée :
⇒ L'UTBM, administrateur de votre association.
- Nature de la convention :
⇒ L'UTBM met à disposition de votre association du personnel administratif et encadrement pédagogique.
- Montant inscrit dans vos comptes :
⇒ Compte 621400 « Directeur – détachement UTBM » : pour un montant de 51.184 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Convention n°2 : Mise à disposition de locaux et divers équipements

- Personne concernée :
⇒ L'UTBM, administrateur de votre association.
- Nature de la convention :
⇒ L'UTBM met à disposition de votre association :
 - des bureaux administratifs dans le bâtiment E,
 - une salle de jour,
 - des salles banalisées et spécialisées le soir,
 - des cartes de photocopies,
 - des lignes téléphoniques et l'affranchissement du courrier,
 - interventions ponctuelles du centre de Ressources Informatiques de l'UTBM pour l'hébergement du site Web, l'installation de logiciels et la maintenance des matériels informatiques de bureautiques,



- Montants inscrits dans vos comptes :
 ⇒ Compte n° 613200 « location locaux » : pour un montant de 17.003 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Convention n°3 : Contribution au bénéfice du CNAM Paris - Etablissement Public National

- Personne concernée :
 ⇒ CNAM Paris, administrateur de votre association représenté par Madame Bénédicte FAUVARQUE-COSSON
- Nature de la convention :
 ⇒ Votre association verse au CNAM Paris - établissement Public National - une contribution au titre de différentes charges communes.
- Montants inscrits dans vos comptes :
 ⇒ Compte n° 628100 « Contribution CNAM » : pour un montant de 49.770 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Fait à AUDINCOURT, le 4 juin 2026

Pour SODECC AUDIT SARL :
Cécile BUESSARD,
Commissaire aux Comptes.

